

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 JUIN 2013**

Délibération
n° 2013.06.111.B

Camping
communautaire -
Construction d'un
bâtiment sanitaire -
Lot n°1
"Terrassement - gros
oeuvre - VRD" :
avenant n°1

LE VINGT SEPT JUIN DEUX MILLE TREIZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis à la Mairie de Mornac - 16600 Mornac suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **21 juin 2013**

Secrétaire de séance : François NEBOUT

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Brigitte BAPTISTE, Bernard CONTAMINE, Jean-Pierre GRAND, Jacques PERSYN

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Denis DOLIMONT, André BONICHON, Guy ETIENNE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2013

**DELIBERATION
N° 2013.06.111.B**

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE /
CONSTRUCTION ET PATRIMOINE

Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

**CAMPING COMMUNAUTAIRE - CONSTRUCTION D'UN BATIMENT SANITAIRE - LOT N°1
"TERRASSEMENT - GROS OEUVRE - VRD" : AVENANT N°1**

Par délibération n°162 B du 6 décembre 2012, le bureau communautaire a validé la consultation par marché à procédure adaptée pour la construction d'un bâtiment sanitaire au camping communautaire du plan d'eau à Saint-Yrieix.

Dans le cadre de la consultation pour les marchés de travaux, la commission pour les marchés adaptés du 24 janvier 2013 a donné un avis favorable à l'attribution du lot n°1 « terrassement – gros œuvre – VRD » à la société LEONARD BATIMENT – 60 rue du Capitaine Favre – 16004 ANGOULEME cedex, pour un montant de 68 000 € HT.

Aujourd'hui, il est nécessaire d'ajouter 2 bornes de vidange pour camping-car, prestation demandée au maître d'œuvre en phase conception et oubliée dans le dossier de consultation des entreprises. La réalisation des socles de support pour les bornes représente un montant en plus-value de 4 048,04 € HT.

Le montant de l'avenant en plus-value est de 4 048,04 € HT.

L'avenant ayant une incidence financière supérieure à 5%, il a été soumis à l'avis de la commission pour les marchés adaptés du 13 juin 2013.

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 13 juin 2013,

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n°1 au lot n°1 « terrassement – gros œuvre - VRD » confié à la société LEONARD BATIMENT - 60 rue du Capitaine Favre – 16004 ANGOULEME cedex, ayant pour objet une prestation en plus-value d'un montant de 4 048,04 € HT.

Le montant du marché passe de 68 000 € HT à 72 048,04 € HT, soit une augmentation de 5,95 % par rapport au montant initial du marché.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant.

D'IMPUTER la dépense au budget annexe camping – article 2313 – opération 200801.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 02 juillet 2013	<u>Affiché le :</u> 02 juillet 2013